

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL** **Du mercredi 15 mars 2017**

Date de convocation	7/03/2017
Date d'affichage	20/03/2017
Membres du Conseil en exercice	12
Présents	11
Votants	11

L'an deux mil dix-sept, le 15 mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane, SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : ROULLAND Pierrick

Secrétaire de séance : LEMENANT Lucien

Dans un premier temps, Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant un hommage à Yves et lisant le mot de son épouse. Puis il annonce qu'il n'envisage pas son remplacement en tant qu'adjoint.

### **2017-02-01 : VENTE DE BOIS**

Suite à l'annonce faite dans l'Echo de Teurthéville-Hague de janvier, la commune vend 7.5 m<sup>3</sup> de bois de chauffage, stocké à l'atelier municipal et à prendre en l'état.

La mise à prix est à 300 € le lot et l'enlèvement du bois se fera au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Une offre a été déposée en mairie par M. Charles JOURDAIN pour un montant de 369.90 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Monsieur JOURDAIN Charles pour un montant de 369.90 €.

### **2017-02-02 : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Suite aux nouvelles dispositions consécutive à l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique sur les indemnités des élus, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en fonction de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, entérinée par le décret n2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

Les élus de la commune sont concernés par une délibération indemnitaire qui faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Elle doit viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans aucune précision, car une nouvelle modification

de cet indice est prévue en 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est fixé aux taux suivant :

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la modification de la délibération relative aux indemnités de fonction comme ci-dessous :
  - Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- prévoit d'inscrire au budget les crédits correspondants

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### 2017-02-03 : FIXATION DU PRIX DU REPAS A L'OCCASION DES VOEUX

Monsieur le maire propose de fixer rétroactivement le prix du repas organisé à l'occasion des vœux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le prix à 10 € pour les conjoints (es) des conseillers (ères) municipaux et valide la gratuité du repas pour le personnel communal et les membres du conseil municipal.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### 2017-02-04 : DISTRIBUTEUR A SAVON A LA SALLE COMMUNALE

Lors d'une location à la salle communale au mois de janvier, le distributeur de savon dans les sanitaires a été détérioré.

Après avoir demandé un devis auprès de notre fournisseur l'Equipier, qui s'élève à 59.95 € HT soit 75,07 € TTC, le maire-adjoint propose de demander une participation pour moitié du TTC, soit 37,50 € à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant de la participation au renouvellement du distributeur de savon à 37,50 €.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### 2017-02-05 : REVISION DU REGLEMENT DU COLUMBARIUM

Lors de la délibération du 2 juin 2004, les membres du conseil municipal ont fixé la durée des cases du columbarium à 20 ans renouvelable et le tarif à 150 €

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Monsieur le maire souhaite préciser que ce tarif s'applique pour 2 urnes maximum par case avec un contrat de concession nominatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Monsieur le maire.

### 2017-02-06 : VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2017

Le maire présente à l'assemblée la liste des demandes de subventions d'associations locales ; sportives, culturelles et sociales.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2017 aux organismes suivants et en fixe son montant :

ASSOCIATIONS	COMMUNE	MONTANT
Club des Anciens	Teurthéville-Hague	300 €
Anciens Combattants	Teurthéville-Hague	300 €
Société de Chasse	Teurthéville-Hague	300 €
Club des Supporters	Teurthéville-Hague	300 €
APE- RPI	Teurthéville-Hague	300 €
Bouger à Teurthéville	Teurthéville-Hague	300 €
Teurth'zic	Teurthéville-Hague	300 €
Coopérative scolaire R.P.	Sideville / Teurthéville	700 €
Club Athlétic.	Sideville Virandeville Teurthéville	300 €
Concours agricole Foire St Michel	Teurthéville-Hague	550 €
Groupement Jeunesse Douve et Divette	Douve et Divette	100 €
TELETHON		50 €
Comice agricole	Octeville	50 €
A.A.M.M (aveugles et malvoyants)	Coutances	50 €
Croix rouge	Cherbourg	50 €
Pédiatrie	Cherbourg	50 €
Association Cœur et Cancer	Cherbourg	50 €
ADEVA	Cherbourg	50 €
UNAFAM	Teurthéville-Hague	50 €
Association ASTRE	Cherbourg	50 €
ADMR	Les Pieux	50 €
SSIAD Amicale du Personnel	Beaumont-Hague	50 €
Les Restaurants du Cœur		50 €
Don du sang		50 €
France Alzheimer		50 €
AFARES	Surville	50 €
ACREA	Cherbourg	50 €
REVES	Délégation départementale Manche	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 associations</b>	<b>4600 €</b>

Le Conseil Municipal, approuve le vote des subventions 2017 et propose d'inscrire au budget un montant de **5 000 €**, afin de prévoir une marge pour les demandes de subventions tardives.

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Voix pour : 8  
Voix contre : 0  
Absentions : 3

## BILAN FINANCIER

Monsieur le maire présente le bilan financier des 2 budgets de la commune :

### ⇒ Commune

Le résultat d'exercice de 2016 : 195 784 €  
Report 264 691.49 €

### ⇒ Cantine

Résultat d'exercice 2016 : - 4 078.06 €

Conséquence fiscale de la fusion : depuis le 1<sup>er</sup> janvier et en lien avec la réalisation de la Communauté d'Agglomération le taux de la taxe d'habitation passera pour la commune à 9.23 % au lieu de 16.63 % alors que celui de la C.A.C sera porté à 12.50 %

## PROPOSITION PROGRAMME BATIMENTS 2017

Le maire-adjoint présente le programme des travaux bâtiments pour 2017 :

- ⇒ accessibilité à l'école
- ⇒ Travaux à la salle communale : éclairage, tapisserie, peinture scène, dalle au plafond
- ⇒ Mairie :
  - Eclairage extérieur
  - Chauffage salle du conseil
  - Démontage de la cheminée
- ⇒ Ecole : isolation plafond classe 2
- ⇒ Eglise : remise en état des vitraux en fonction de leur état et des devis
- ⇒ Eclairage public : Hameau Bonnissent et Chasse des Mares
- ⇒ Logement 12 le Bourg : mur de soutènement entre parking et jardin

## PROPOSITION PROGRAMME VOIRIE 2017

Monsieur le maire annonce que la commission voirie se réunit mercredi 22 mars pour étudier le programme de travaux voirie 2017

## 2017-02-07 : TRAVAUX BATIMENTS : DEVIS

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise SNC BOUGREL-LECACHEUR pour l'abattage et le tronçonnage du sapin place de la mairie pour un montant de 380 € HT soit 456 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le devis de l'entreprise SNC BOUGREL-LECACHEUR pour un montant de 380 € HT soit 456 € TTC.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### → Conseil d'école :

- Effectif aux vacances de Pâques : 150 élèves soit 2 départs et une arrivée

- Prévision effectifs année scolaire 2017-2018 : 137 élèves : 11 inscriptions soit 6 classes comprenant entre 22/24 élèves chacune.

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- TAP : pas de changement
- Projet d'école : suivi des élèves à l'aide d'un carnet de suivi, et parcours culturel.
- 3 exercices se sont déroulés cette année : 2 exercices d'intrusion et 1 exercice incendie.
- La fête des écoles aura lieu le 11 juin

### → Communauté d'Agglomération :

Monsieur le maire rend compte des deux conseils d'agglomération s'étant déroulés les 21 janvier et 23 février.

-le 21 janvier fut exclusivement consacré à l'élection du Président et du bureau

-le 23 février, 52 sujets étaient à l'ordre du jour, qui en quasi-totalité étaient destinés à répondre à des formalités administratives ou organisationnelles.

L'évolution de la fiscalité fut également débattue conduisant ainsi notre taux de taxe d'habitation à 9.23 % alors que celui de la C.A.C est désormais de 12.50 %.

→ Monsieur présente l'ensembles des dossiers d'urbanismes 2016-2017

→ Une cérémonie de citoyenneté se déroulera samedi 18 mars à 11h à la mairie pour remettre aux jeunes de 18 ans leur cartes d'électeur.

→ Monsieur le Maire propose la vente de terrains à la Lande d'Etoublon

### Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		ROULLAND Pierrick	Excusé
DELAUNEY Geneviève		CRICQUET Anne	
HUSSENET Fabrice		SCHIEFER Jocelyne	
MALOCHET Xavier		BERTOT Philippe	